

MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020 / 08 / 27 - 001**

L'an deux mil vingt, le jeudi 27 août à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 06 août 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, FAUGUET Michaël, CHAILLOUX Gilles, POIRON Jérôme, D'ARRIGO Dominique, Mmes KRIM Evelyne, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, TARDIEUX Nathalie, VIVIER Virginie, CHANOINAT Valérie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

MEDICI Virginie (pouvoir à TARDIEUX Nathalie), GAULTIER Bernard (pouvoir à KRIM Evelyne), BONNIN Monique (pouvoir à VIVIER Virginie).

Madame TARDIEUX Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

MODIFICATION INDEMNITE ELU

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de diminuer son indemnité d'élu de la manière suivante :

34,31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en lieu et place de 40,3 % à compter du 1^{er} septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire compte-tenu

De la réception en préfecture

Le : 04/09/2020

Publié, affiché ou notifié le **10 SEP. 2020**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Guillaume CHAUSSEMY



MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020 / 08 / 27 - 002

L'an deux mil vingt, le jeudi 27 août à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 06 août 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, FAUGUET Michaël, CHAILLOUX Gilles, POIRON Jérôme, D'ARRIGO Dominique, Mmes KRIM Evelyne, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, TARDIEUX Nathalie, VIVIER Virginie, CHANOINAT Valérie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

MEDICI Virginie (pouvoir à TARDIEUX Nathalie), GAULTIER Bernard (pouvoir à KRIM Evelyne), BONNIN Monique (pouvoir à VIVIER Virginie).

Madame TARDIEUX Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

SUBVENTION FAR 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une aide financière peut-être demandée auprès du Département de l'Indre dans le cadre de la construction du Groupe Scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le plan de financement ci-dessous et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires relatives à cette demande de subvention.

AMENAGEMENT ESPACES VERTS, JEUX EXTERIEURS 67.622,00 € 100%

Financement :

FAR 2021	20.287,00 €	30 %
DETR	33.811,00 €	50 %
Autofinancement	13.524,00 €	20 %
Total HT	67.622,00 €	100,00%
TVA	13.524,00 €	
Total TTC	81 146,00 €	

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire compte-tenu

De la réception en préfecture

Le : 04/09/2020

Publié, affiché ou notifié le

10 SEP. 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,

Guillaume CHAUSSEMY



MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020 / 08 / 27 - 003**

L'an deux mil vingt, le jeudi 27 août à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 06 août 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, FAUGUET Michaël, CHAILLOUX Gilles, POIRON Jérôme, D'ARRIGO Dominique, Mmes KRIM Evelyne, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, TARDIEUX Nathalie, VIVIER Virginie, CHANOINAT Valérie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

MEDICI Virginie (pouvoir à TARDIEUX Nathalie), GAULTIER Bernard (pouvoir à KRIM Evelyne), BONNIN Monique (pouvoir à VIVIER Virginie).

Madame TARDIEUX Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

REVISION TARIF GARDERIE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de modifier les horaires d'ouverture de la garderie ainsi que les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2020 de la manière suivante :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi la garderie sera ouverte de 7 h 30 à 8 h 30,
Le mercredi, la garderie sera ouverte de 7 h 30 à 9 h 05
Le tarif appliqué sera de 1 € le créneau matinal par enfant.

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi la garderie sera ouverte de 15 h 45 à 18 h 00.
Le tarif appliqué sera de 1,50 € le créneau par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ACCEPTE à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire compte-tenu
De la réception en préfecture
Le : 04/09/2020
Publié, affiché ou notifié le **10 SEP. 2020**

Pour copie conforme,
Le Maire,
Guillaume CHAUSSEMY



MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020 / 08 / 27 - 004**

L'an **deux mil vingt**, le **jeudi 27 août** à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 06 août 2020.

Étaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, FAUGUET Michaël, CHAILLOUX Gilles, POIRON Jérôme, D'ARRIGO Dominique, Mmes KRIM Evelyne, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, TARDIEUX Nathalie, VIVIER Virginie, CHANOINAT Valérie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

MEDICI Virginie (pouvoir à TARDIEUX Nathalie), GAULTIER Bernard (pouvoir à KRIM Evelyne), BONNIN Monique (pouvoir à VIVIER Virginie).

Madame TARDIEUX Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

REVISION TARIF LOCATION DE LA SALLE DES FETES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs comme suit à compter du 1 janvier 2021 :

	<u>Habitants de la commune</u>	<u>Habitants hors commune</u>
La journée en semaine	75€	150€
2 jours consécutifs	120€	230€

CAUTION « NETTOYAGE » 100€ versée à la réservation

CAUTION « DEGRADATION » 200 € versée à la réservation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTÉ** à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire compte-tenu

De la réception en préfecture

Le : 04/09/2020

Publié, affiché ou notifié le

10 SEP. 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,

Guillaume CHAUSSEMY



MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020 / 08 / 27 - 005

L'an deux mil vingt, le jeudi 27 août à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 06 août 2020.

Étaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, FAUGUET Michaël, CHAILLOUX Gilles, POIRON Jérôme, D'ARRIGO Dominique, Mmes KRIM Evelyne, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, TARDIEUX Nathalie, VIVIER Virginie, CHANOINAT Valérie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

MEDICI Virginie (pouvoir à TARDIEUX Nathalie), GAULTIER Bernard (pouvoir à KRIM Evelyne), BONNIN Monique (pouvoir à VIVIER Virginie).

Madame TARDIEUX Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

REVISION TARIF LOCATION DE LA REMORQUE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que les habitants de la commune demandent fréquemment la mise à disposition de la remorque pour l'enlèvement de branches et autres déchets verts.

Il convient donc de fixer un tarif de location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le tarif de mise à disposition de la remorque à partir du 1^{er} janvier 2021 à :

20 euros la location de remorque

La remorque est mise à disposition du vendredi midi au lundi matin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ACCEPTE à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire compte-tenu

De la réception en préfecture

Le : 04/09/2020

Publié, affiché ou notifié le **10 SEP. 2020**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Guillaume CHAUSSEMY



MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020 / 08 / 27 - 006**

L'an deux mil vingt, le jeudi 27 août à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 06 août 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, FAUGUET Michaël, CHAILLOUX Gilles, POIRON Jérôme, D'ARRIGO Dominique, Mmes KRIM Evelyne, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, TARDIEUX Nathalie, VIVIER Virginie, CHANOINAT Valérie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

MEDICI Virginie (pouvoir à TARDIEUX Nathalie), GAULTIER Bernard (pouvoir à KRIM Evelyne), BONNIN Monique (pouvoir à VIVIER Virginie).

Madame TARDIEUX Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

DESIGNATION DU DELEGUE ELU CNAS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 30 janvier 1982 la commune de Pont-Chrétien-Chabenet adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Conformément à l'article 24 du Règlement de Fonctionnement du CNAS, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus et désigner un délégué représentant le collège des élus.

Il est rappelé que la durée du mandat des délégués locaux est calquée sur celle des conseils municipaux et est donc de six ans. Les délégués seront donc élus jusqu'en 2026.

Concernant le délégué représentant le collège des élus, Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de désigner un nouveau représentant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- désigne Madame Evelyne KRIM comme déléguée représentant le collège des élus au Comité National d'Action Sociale.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire compte-tenu

De la réception en préfecture

Le : 04/09/2020

Publié, affiché ou notifié le **10 SEP. 2020**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Guillaume CHAUSSEMY



MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020 / 08 / 27 - 007**

L'an deux mil vingt, le jeudi 27 août à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 06 août 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, FAUGUET Michaël, CHAILLOUX Gilles, POIRON Jérôme, D'ARRIGO Dominique, Mmes KRIM Evelyne, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, TARDIEUX Nathalie, VIVIER Virginie, CHANOINAT Valérie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

MEDICI Virginie (pouvoir à TARDIEUX Nathalie), GAULTIER Bernard (pouvoir à KRIM Evelyne), BONNIN Monique (pouvoir à VIVIER Virginie).

Madame TARDIEUX Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

CREATION DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 36

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de la proposition du Département de l'Indre de créer entre les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et le Département une agence technique départementale, dénommée « Agence Technique Départementale 36 (A.T.D.36) ».

Conformément l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette agence sera créée sous la forme d'un établissement public administratif et aura pour objet d'apporter à ses membres qui le demanderont une assistance technique dans le domaine de la voirie.

Cette création est destinée à faire face à la suppression de l'ATESAT par l'Etat.

Chaque commune ou établissement public de coopération intercommunale adhérent aura un représentant à l'Assemblée Générale de l'Agence, le Département y sera représenté par huit Conseillers Généraux.

Les missions qui pourraient être proposées à l'Assemblée générale de l'Agence consisteront en :

- Une assistance à la gestion du domaine public,
- Une assistance à la programmation des travaux d'entretien,
- Une assistance à la gestion des ouvrages d'art,
- Une maîtrise d'œuvre pour les petits travaux d'investissement.

L'Agence Technique Départementale 36 pourrait bénéficier de moyens mutualisés avec ceux du Département.

La part des missions de l'Agence Technique pour la voirie communale et intercommunale représentera 9.5 équipements temps plein par an. Les agents du Département impliqués ne seront pas totalement dédiés aux missions de l'agence technique, mais mutualisés avec leurs missions au sein du Département.

Les cotisations qui pourraient être proposées à l'Assemblée Générale de l'Agence varieraient entre 1,5 et 1 euros par habitant selon le partage des compétences entre communes et établissement public de coopération intercommunale et selon leur adhésion respective.

Pour la prestation de maîtrise d'œuvre des petits travaux d'investissements, un tarif de 4% du montant HT des travaux pourrait s'appliquer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et compte tenu de l'intérêt pour la Commune de l'adhésion à cette Agence :

- Décide de créer et d'adhérer à l'Agence Technique Départementale 36
- Approuve les statuts ci annexés de l'Agence Technique Départementale 36
- Désigne Mr CHAUSSEMY Guillaume pour représenter la commune à l'Assemblée Générale de l'Agence Technique Départementale 36
- S'engage à verser à l'Agence Technique Départementale de l'Indre une cotisation annuelle qui sera fixée conformément aux statuts de l'Agence.
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à l'adhésion à l'Agence Technique Départementale 36.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire compte-tenu

De la réception en préfecture

Le : 04/09/2020

Publié, affiché ou notifié le **10 SEP. 2020**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Guillaume CHAUSSEMY



MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020 / 08 / 27 - 008**

L'an deux mil vingt, le jeudi 27 août à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 06 août 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, FAUGUET Michaël, CHAILLOUX Gilles, POIRON Jérôme, D'ARRIGO Dominique, Mmes KRIM Evelyne, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, TARDIEUX Nathalie, VIVIER Virginie, CHANOINAT Valérie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

MEDICI Virginie (pouvoir à TARDIEUX Nathalie), GAULTIER Bernard (pouvoir à KRIM Evelyne), BONNIN Monique (pouvoir à VIVIER Virginie).

Madame TARDIEUX Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ORANGE

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que :

Conformément à la loi de réglementation des télécommunications du 26 juillet 1996 complétée par le décret d'application du 30 mai 1997 relatif aux droits de passage sur le domaine public routier et aux services prévues par les articles L 47 et L 48 du Code des Postes et Télécommunications, France Télécom, après avoir recensé les installations sur le territoire de la commune, demande de fixer le montant annuel de la redevance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** d'appliquer les montants « plafonds » des redevances dues pour l'année 2020 à savoir 41,66 € pour les artères souterraines et 55,54 € pour les artères aériennes, ce qui représente une redevance annuelle totale de 1 285,22 €.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire compte-tenu

De la réception en préfecture

Le : 04/09/2020

Publié, affiché ou notifié le **1 0 SEP. 2020**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Guillaume CHAUSSEMY



MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020 / 08 / 27 - 009**

L'an deux mil vingt, le jeudi 27 août à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 06 août 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, FAUGUET Michaël, CHAILLOUX Gilles, POIRON Jérôme, D'ARRIGO Dominique, Mmes KRIM Evelyne, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, TARDIEUX Nathalie, VIVIER Virginie, CHANOINAT Valérie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

MEDICI Virginie (pouvoir à TARDIEUX Nathalie), GAULTIER Bernard (pouvoir à KRIM Evelyne), BONNIN Monique (pouvoir à VIVIER Virginie).

Madame TARDIEUX Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FREE MOBILE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur le fait que FREE MOBILE a pour projet l'installation d'un relais de téléphonie mobile sur la commune de PONT-CHRETIEN-CHABENET, au château d'eau appartenant au syndicat mixte de la Philippière sur un terrain appartenant à la commune et situé aux Monaires cadastré section ZA 102 et n° 103.

Cette convention serait pour une durée de 9 ans et la commune bénéficierait d'une redevance annuelle de 2 500 euros nets par an. Il faut rappeler que les « équipements techniques » installés sont et demeurent la propriété de l'occupant. De ce fait, ce dernier assumera toutes les charges, réparations et impositions afférentes auxdits « équipements techniques ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE la proposition d'occupation du domaine public pour un relais 4G, sans réservation pour une antenne 5G, en acceptant que le Maire signe la convention.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire compte-tenu

De la réception en préfecture

Le : 04/09/2020

Publié, affiché ou notifié le

10 SEP. 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,

Guillaume CHAUSSEMY



MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020 / 08 / 27 - 010**

L'an deux mil vingt, le jeudi 27 août à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 06 août 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, FAUGUET Michaël, CHAILLOUX Gilles, POIRON Jérôme, D'ARRIGO Dominique, Mmes KRIM Evelyne, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, TARDIEUX Nathalie, VIVIER Virginie, CHANOINAT Valérie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

MEDICI Virginie (pouvoir à TARDIEUX Nathalie), GAULTIER Bernard (pouvoir à KRIM Evelyne), BONNIN Monique (pouvoir à VIVIER Virginie).

Madame TARDIEUX Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

MODIFICATION DU DELEGUE DE LA BOUZANNE

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération prise le 25 mai 2020 concernant la désignation des délégués de la Bouzanne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de la modification suivante :
Le titulaire sera Monsieur Patrick BRANGIER en lieu et place de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire compte-tenu

De la réception en préfecture

Le : 04/09/2020

Publié, affiché ou notifié le **10 SEP. 2020**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Guillaume CHAUSSEMY



MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020 / 08 / 27 - 011**

L'an deux mil vingt, le jeudi 27 août à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 06 août 2020.

Étaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, FAUGUET Michaël, CHAILLOUX Gilles, POIRON Jérôme, D'ARRIGO Dominique, Mmes KRIM Evelyne, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, TARDIEUX Nathalie, VIVIER Virginie, CHANOINAT Valérie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

MEDICI Virginie (pouvoir à TARDIEUX Nathalie), GAULTIER Bernard (pouvoir à KRIM Evelyne), BONNIN Monique (pouvoir à VIVIER Virginie).

Madame TARDIEUX Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

DEVIS ECOLE NUMERIQUE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante la nécessité d'acquérir des ordinateurs pour l'école. Monsieur le Maire propose différents devis relatifs à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le devis n°D0000953 de FLOTEC du 08/08/2020 d'un montant de 9 538,93 € TTC.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire compte-tenu

De la réception en préfecture

Le : 04/09/2020

Publié, affiché ou notifié le **10 SEP. 2020**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Guillaume CHAUSSEMY



MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020 / 08 / 27 - 012**

L'an **deux mil vingt**, le **jeudi 27 août** à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 06 août 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, FAUGUET Michaël, CHAILLOUX Gilles, POIRON Jérôme, D'ARRIGO Dominique, Mmes KRIM Evelyne, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, TARDIEUX Nathalie, VIVIER Virginie, CHANOINAT Valérie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

MEDICI Virginie (pouvoir à TARDIEUX Nathalie), GAULTIER Bernard (pouvoir à KRIM Evelyne), BONNIN Monique (pouvoir à VIVIER Virginie).

Madame TARDIEUX Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

ADMISSION EN NON VALEUR ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les sommes dues par Mme AUBRUN Micheline suite à son décès :
exercice 2016 (ref R-1-8) pour un montant de 48,00 €
exercice 2017 (ref R-1-9) pour un montant de 48,00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur la somme due par Mme ROCHE Renée :
exercice 2015 (ref R-4-353) pour un montant de 0,20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** l'admission en non-valeur de ces recettes (budget assainissement).
Dépenses imputées sur le compte 6541 du budget d'assainissement.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire compte-tenu

De la réception en préfecture

Le : 04/09/2020

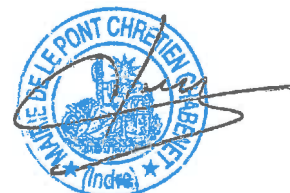
Publié, affiché ou notifié le

10 SEP. 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,

Guillaume CHAUSSEMY



MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020 / 08 / 27 - 013

L'an deux mil vingt, le jeudi 27 août à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 06 août 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, FAUGUET Michaël, CHAILLOUX Gilles, POIRON Jérôme, D'ARRIGO Dominique, Mmes KRIM Evelyne, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, TARDIEUX Nathalie, VIVIER Virginie, CHANOINAT Valérie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

MEDICI Virginie (pouvoir à TARDIEUX Nathalie), GAULTIER Bernard (pouvoir à KRIM Evelyne), BONNIN Monique (pouvoir à VIVIER Virginie).

Madame TARDIEUX Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON
PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 11 mois soit du 01 septembre 2020 au 09 juillet 2021 inclus.

Cet agent assurera ses fonctions à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 24 heures.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire compte-tenu

De la réception en préfecture

Le : 04/09/2020

Publié, affiché ou notifié le

10 SEP. 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,

Guillaume CHAUSSEMY



MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020 / 08 / 27 - 014**

L'an deux mil vingt, le jeudi 27 août à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 06 août 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, FAUGUET Michaël, CHAILLOUX Gilles, POIRON Jérôme, D'ARRIGO Dominique, Mmes KRIM Evelyne, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, TARDIEUX Nathalie, VIVIER Virginie, CHANOINAT Valérie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

MEDICI Virginie (pouvoir à TARDIEUX Nathalie), GAULTIER Bernard (pouvoir à KRIM Evelyne), BONNIN Monique (pouvoir à VIVIER Virginie).

Madame TARDIEUX Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'UN AGENT EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 3-3-4°,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de recruter un agent pour la période du 31 août 2020 au 02 juillet 2021 inclus.

Cet agent assurera ses fonctions à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 8 heures.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire compte-tenu

De la réception en préfecture

Le : 04/09/2020

Publié, affiché ou notifié le **10 SEP. 2020**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Guillaume CHAUSSEMY

